

La sophrologie, outil majeur pour endiguer la hausse des arrêts maladies en entreprise selon le Syndicat des Sophrologues Professionnels

A l'occasion du lancement par le gouvernement d'une Mission pour faire un "diagnostic" sur la hausse des arrêts maladie et proposer des pistes "d'évolution", le Syndicat des Sophrologues Professionnels demande aux parties prenantes de prendre en compte la sophrologie comme moyen d'action de prévention en entreprise des risques psycho-sociaux et comme thérapeutique d'accompagnement des patients au retour à l'emploi.

Dans son rapport de Juillet 2018, l'Assurance Maladie note "Les arrêts de travail pour maladie ont représenté 7,1 milliards d'euros de dépenses pour l'Assurance Maladie en 2016 (régime général) et leur progression demeure dynamique. Les actions poursuivront en 2019 les efforts en matière de prévention de la désinsertion professionnelle. Il s'agit de pouvoir mettre en place un plan d'action de prévention en entreprise en particulier sur les problématiques des risques psycho-sociaux, des troubles musculo-squelettiques, de la lombalgie et du maintien dans l'emploi des seniors."

Le Syndicat des Sophrologues Professionnels rappelle que la sophrologie est entrée dans l'entreprise grâce à son efficacité. Elle est souvent présente sous forme d'ateliers de gestion du stress mis en place à l'initiative du CSE ou de la DRH. Il conviendrait aujourd'hui de reconnaître que la sophrologie n'est pas une simple activité mais qu'elle relève d'une véritable thérapeutique à visée préventive et qu'elle est toujours la bienvenue parce qu'efficace pour prévenir les risques psychosociaux et amener tout individu à aller vers le mieux-être et le mieux vivre.

Sarah Hassine, porte-parole du Syndicat des Sophrologues Professionnels déclare : *"La sophrologie permet de prévenir les états de stress intense qui, en autres, conduisent au burn out. Elle constitue une des réponses possibles à l'allègement des coûts supportés par l'Assurance Maladie en apportant une réponse en amont des effets délétères des situations de stress et d'anxiété qui déclenchent des maladies prises en charge par l'argent public."*

Qu'attendons-nous des pouvoirs publics et des membres de la mission gouvernementale ?

Le Syndicat des Sophrologues Professionnels interpelle les membres de la mission gouvernementale pour qu'ils intègrent l'intervention de sophrologues professionnels formés selon les critères reconnus par les Etats Généraux de la Formation signés par les organismes de formation de sophrologues en 2013, comme moyen conseillé aux entreprises pour prévenir les arrêts maladie liés au burn out.

D'autre part, la sophrologie répond à une demande du corps médical d'accompagnement et

de soutien de leurs patients pour l'acceptation de traitements médicaux, pour développer leur capacité à lutter contre leurs maladies, et enfin, pour les aider à vivre au mieux un état de rémission. C'est ainsi que la sophrologie est reconnue comme soin de support pour la mise en œuvre des dispositions du Plan Cancer 2014-2019 (Source Inca : e-cancer.fr).

Le Syndicat des Sophrologues Professionnels interpelle la mission gouvernementale pour la reconnaissance de la sophrologie comme thérapeutique d'accompagnement pour aider les patients à réduire leur demande de traitements médicamenteux notamment contre la douleur, les insomnies ou la dépression liée à leur maladie et pour faciliter leur retour au travail.

A propos du Syndicat des Sophrologues Professionnels

Créé en 2003, le Syndicat des Sophrologues Professionnels est le syndicat historique de la profession et est indépendant. Il veille au respect de son code de déontologie, luttant contre toute dérive au sein de ses adhérents et plus généralement contre tout ce qui peut nuire, porter atteinte ou préjudice à l'honneur de la profession ou à ses intérêts moraux.

Interlocuteur des pouvoirs publics, membre actif de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales), de l'U2P (Union des Entreprises de Proximités), et administrateur au FIFPL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales), il œuvre à une meilleure connaissance de la profession, tout en participant activement à son organisation et à son évolution.